

TRAJECTOIRE HISTORIQUE ET MORPHOLOGIE DES FORCES ARMEES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO. DE 1960 A 2014

Daniel LUKUSA MUBENGA

Chef de Travaux

Chercheur et enseignant à l'Université de Kisangani, en République Démocratique du Congo

E-mail: daniel.lukusa@unikis.ac.cd

Téléphone : +243978413068

République Démocratique du Congo.

Abstract

When independences great movement swept out the African continent at the beginning of 1960, all African states were almost involved in training their armies respectively, as a sign of their national sovereignty. It is in this way that the Democratic Republic of the Congo got its first army the day after its independence, the National Congolese Army which nowadays Armed Forces of the Democratic Republic of Congo after many changes. After sixty years of getting its international sovereignty, once more its armed forces faced many problems and excelled in many weaknesses in terms of function and structure.

The analysis depicts the robot portrait of the Armed Forces of the Democratic Republic of the Congo and emphasizes on the historical trajectory and its formation context, its current morphology, including ailments which affected them either on functional or on structural organizational point of view. Furthermore, the analysis raises the question of emergency and necessity of activating the army reform process which has been released since 2002, but it got in lethargy at the elections eve of December 2018 due to bad mood and dissent with their major international partners: UN (United Nations), UE (European union), and the USA (United States of America).

Résumé

Lorsque la grande vague des indépendances a balayé le continent africain au début des années 1960, presque tous les Etats africains se sont engagés dans la formation de leurs armées respectives, symboles de leur souveraineté nationale, mettant ainsi fin aux armées coloniales. C'est dans ce contexte que la République Démocratique du Congo s'était dotée, au lendemain de son indépendance le 30 juin 1960, de sa toute première armée : l'Armée Nationale Congolaise, aujourd'hui Forces Armées de la République Démocratique du Congo, après plusieurs mutations et changements politiques. Cinquante-neuf ans après son accession à la souveraineté internationale, ses forces armées éprouvent encore d'énormes difficultés et accusent plusieurs faiblesses du point de vue structurel, organisationnel, ainsi qu'opérationnel.

Cette analyse dresse le portrait-robot des Forces Armées de la République Démocratique du Congo et insiste sur la trajectoire historique et le contexte de leur formation, leur morphologie actuelle, ainsi que les maux qui les ont affectés, tant du point de vue structurel organisationnel, qu'opérationnel. Elle soulève par ailleurs la question de la nécessité et l'urgence de la relance du processus de leur réforme, enclenché depuis 2002 et tombé en léthargie à la veille des élections du 30 décembre 2018, du fait des dissensions et tensions diverses avec ses partenaires internationaux principaux, dont : des Nations-Unies, l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique.

Mots-clés : *Armée, changement politique, menaces sécuritaires, défense nationale.*

0. Introduction

Les services de défense et de sécurité congolais, à savoir l'armée, la police et les services de renseignements, ont une histoire intimement liée à celle de l'Etat congolais, et ont subi les conséquences négatives, et quelques fois positives des grands bouleversements politiques et changements socioéconomiques importants (colonisation, coup d'Etat, mutineries, conflits armés, agressions, récession économique et crises de légitimité), que le pays a connu, d'abord comme colonie belge, et depuis le 30 juin 1960, comme Etat indépendant et souverain.

Dans cette analyse, nous nous proposons de présenter le portrait-robot des Forces Armées de la République Démocratique du Congo en tablant non seulement sur leur trajectoire historique, le cadre politique et juridique de leur formation, mais aussi et surtout leur morphologie et organisation, sans oublier une brève mise au point sur l'état des lieux de leurs infrastructures ainsi que de leurs moyens humains et matériels. L'objectif primordiale que nous poursuivons à travers cette réflexion, est premièrement de présenter le contexte de leur formation. Deuxièmement, d'identifier les maux qui sont à la base de leur impuissance et de leur inefficacité, mieux de leur déstructuration et désintégration. Et troisièmement enfin, de relever la nécessité et l'urgence de la relance de leur réforme, mieux, de leur refondation.

Sur le plan méthodologique, les résultats de cette analyse sont fondés sur les entretiens réalisés avec trois généraux des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, respectivement de la Force terrestre, la Force Navale et la Force aérienne, les responsables de la réforme du secteur de la sécurité au sein de la Délégations de l'Union Européenne et de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique en République Démocratique du Congo, ainsi que certains membres de la Société civile congolaise, lors de notre séjour de recherche à Kinshasa et à Goma entre février et mai 2016. Différents ouvrages et articles scientifiques ont été aussi mobilisés pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixé à travers cette étude, qui couvre la période comprise entre 1960 et 2014.

1. Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo

L'armée dans chaque Etat est le bouclier et l'épée de la nation, l'ultime rempart après que toutes les autres digues (police, exécutif, parlement, et pouvoir judiciaire) aient cédés¹. En RDC, celle-ci a connu un parcours particulier qui explique dans une large mesure, ses faiblesses et ses dysfonctionnements structurelles actuelles ainsi que ses incapacités récurrentes à défendre valablement l'intégrité du territoire nationale.

De la Force Publique (F.P.) coloniale 1885-1960, aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), en passant par l'Armée Nationale Congolaise (ANC) à l'Indépendance 1960-1971, puis Forces Armées Zaïroises (FAZ) sous Mobutu 1971-1997, rebaptisées Forces Armées Congolaises (FAC) par le régime de l'AFDL sous Laurent Désiré Kabila entre 1997-2003, les armées congolaises dans leur ensemble, ont connu des

¹ NDIAYE BABACAR J., « *L'Armée, servir l'Etat ou le chef de l'Etat* », in *le Magazine de l'Afrique*, n°27, juillet-Août 2012, p.47.

dysfonctionnement considérables, liés au début à la jeunesse de l'Etat et à l'immaturation des dirigeants politiques, ainsi qu'à l'absence des cadres militaires suffisants et bien formés pour prendre la relève des colonisateurs blancs, et par la suite, à l'absence de volonté politique des dirigeants et la mauvaise gouvernance de l'Etat. Ces multiples changements opérés dans l'armée comme dans d'autres services de sécurité congolais, témoignent de l'inconstance et de l'instabilité criante, non seulement de l'Etat, mais aussi et surtout de l'institution militaire congolaise.

1.1. Trajectoire et caractéristiques des Forces Armées de la RDC

1.1.1. La Force Publique : ancêtre des FARDC (1885-1960).

La première force armée organisée établie sur le territoire de la RDC fut la Force Publique. Celle-ci est née dans un contexte d'occupation et de colonisation, conduite par Léopold II Roi des belges, ensuite par la Belgique. Elle a été créée par le décret du 30 octobre 1885 par Camille-Aimé Coquilhat, au nom du Roi, cette force avait pour missions d'assurer, non seulement la défense du territoire de l'Etat Indépendant du Congo (EIC), et de veiller à la sécurité des expéditionnaires scientifiques et les productions des caoutchoucs et d'ivoires, mais aussi, maintenir l'ordre public, et réprimer toute forme de désobéissance, d'insubordination et de révolte dans le chef des autochtones congolais contre le pouvoir colonial. Mais la vraie mission de la FP, sera donc la sécurité des sujets belges et leurs familles, ainsi que d'autres blancs en mission au Congo et la création des meilleures conditions de sécurité, favorable à l'exploitation des ressources naturelles de l'EIC et du Congo-Belge.

A ses débuts, la Force Publique fut essentiellement composée des mercenaires blancs et africains², recrutés par le Roi Léopold II parmi les populations arabes en provenance de Zanzibar et Dar-es-Salam impliqués dans le trafic des noirs. Le coût élevé de leur rémunération, a conduit ce dernier au recrutement des autochtones ou indigènes congolais, qui seront commandés par une hiérarchie militaire blanche, majoritairement belge, et une frange venue d'autres Etats européens. Entre 1885 et 1908, ils représentaient près de 200 officiers et sous-officiers dont la plupart étaient de nationalité suédoise, danoise, norvégienne, et roumaine³. Le fonctionnement de la FP était organisé fondamentalement par le décret du 30 octobre 1885 portant création de l'Etat Indépendant du Congo et Organisation de l'Administration coloniale, mais ce dernier fut complété particulièrement par d'autres textes dont les plus importants sont : les Décrets du 05 août 1888, du 17 novembre 1888, et du 26 novembre 1900, portant organisation et fonctionnement de la Force Publique.

La Force Publique présentait en son sein plusieurs caractéristiques, que l'on observe également au sein des FARDC aujourd'hui et qui ont aussi marqué l'ensemble des armées congolaises qui les ont précédés. Par sa nature et ses missions, la Force Publique était une force d'occupation étrangère au service de Léopold II et de la Belgique. Commandée par des mercenaires européens et africains, dont le mode d'action a été : la brutalité, la

² AUDU MATSANZA, L'Etat au monopole éclaté. Aux origines de la violence en RD-Congo, Paris, L'Harmattan, 2012, p.47.

³ JANSSENS, E., Histoire de la Force Publique, Bruxelles, Editions Pierre Méyère, 1972, p.49.

discrimination et la répression des autochtones congolais, le manque de respect envers les populations civiles, les contraintes physiques (Chicotte et torture), travaux forcés pour l'augmentation de la productivité⁴. Cette force était constituée dans sa grande majorité des Bangalas. Et pour mieux régner, le colonisateur avait monté certaines ethnies les unes contre les autres, selon qu'il s'agissait des pro-européens ou d'anti-européens. Comme on peut le remarquer, la Force Publique était un élément important, si pas central, du grand système autoritaire instauré par l'Administration coloniale, et qui va continuer même après le transfert de propriété à la Belgique le 15 novembre 1908, jusqu'en 1960.

Mais une mention spéciale, la Force Publique, s'était montré très efficace dans plusieurs batailles, malgré le faible entraînement et le sous équipement. Nous pouvons à titre d'exemple citer : la conquête du Cameroun et la campagne belge en Rhodésie entre 1914 et 1916, les campagnes belges en Afrique orientale allemande, celles de 1917-1918, les campagnes de l'entre-deux-guerres 1918-1940, et enfin, celles de 1940 à 1945 en Afrique⁵.

1.1.2. L'Armée Nationale Congolaise (1960-1971)

L'accession du Congo-Belge à l'indépendance le 30 juin 1960, avait auguré une ère nouvelle pour les nouveaux affranchis. L'éphorie ayant suivi la proclamation de l'indépendance, ne sera que de courte durée suite aux mutineries qui éclatent peu après (05 juillet 1960) au sein de la Force Publique, après le tristement célèbre discours du Général Janssens : « après l'indépendance = avant l'indépendance⁶ ». Ce discours sera interprété par les troupes de la Force Publique, comme la continuité de la mainmise de la Belgique sur les forces armées du Congo indépendant. Dans la foulée, la Force Publique sera baptisée Armée Nationale Congolaise.

La prise de conscience par les troupes congolaises de la Force Publique, marginalisées durant la période coloniale, qui réalisaient au lendemain de l'indépendance acquise sur fond des massacres, et après d'âpres tractations politiques et diplomatiques avec la Belgique, que celle-ci ne serait qu'une illusion si le pouvoir militaire, c'est-à-dire « l'armée », instrument de défense et de sécurité de la nation, et symbole de la souveraineté de l'Etat congolais nouvellement créé, devrait continuer à être dirigée par les officiers belges au service de la Belgique. Dans ce contexte de crise post-indépendance, la formation de l'ANC est apparue comme une conséquence logique, dans la mesure où, le nouvel Etat, devrait se doter d'une armée nationale pour sa défense et sa sécurité.

Il était donc difficile pour le jeune Etat, caractérisé lui-même par un déficit criant en terme des cadres politiques qui devraient présider à sa destinée, d'assurer la relève de l'homme blanc au sein de la nouvelle armée, et de faire de cette dernière, une force digne de ce nom. L'ANC souffrira pratiquement des mêmes maux qui avaient rongés la FP. Les mêmes

⁴ WONDO OMANYUNDU J.J. (2013), op.cit., p.20.

⁵ WONDO OMANYUNDU J.J. (2013), op.cit., pp. 35-38.

⁶ Cette phrase fut écrite par le Général Janssens sur un tableau noir devant les sous-officiers du Détachement caserné de Léopoldville, et qui a conduit aux mutineries des troupes de la FP stationnées au Camp Hardy de Thysville, actuelle Mbanza-Ngungu.

vices, (l'inversion du rôle classique dévolu à toute armée, l'insubordination, l'indiscipline vis-à-vis de leurs hiérarchies politique et militaire, la brutalité et les tracasseries, le manque de considération à l'égard de la population civile, le tribalisme et bien d'autres), qui avaient gangrené la Force Publique. Affectée considérablement par ces maux, cherchant à se stabiliser de manière à restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national, la nouvelle armée sera mise en mal avec les premières vagues des mutineries et des sécessions et les vellétés sécessionnistes qui avaient gagnés du terrain.

Les effets pervers de ces mutineries n'ont pas été faciles à éradiquer à cause des circonstances d'insécurité généralisée qui s'en étaient suivies : sécessions, rébellions, agressions et interventions extérieures⁷. L'ANC sera incapable d'imposer l'ordre et la sécurité sur le territoire national. Elle a donc souffert cruellement de plusieurs maux, parmi lesquels : le manque des dirigeants politiques rodés ou expérimentés, le manque des cadres militaires bien formés et préparés à prendre la relève des blancs, en termes de commandement et de formation. La situation chaotique dans laquelle la jeune armée et la peur engendrée par l'incertitude du lendemain, a conduit le politologue américain Young Crawford à noter dans son introduction à la politique, que la cause du chaos qui a caractérisé les premières années du Congo indépendant, était le manque criant des cadres congolais censés organiser l'armée après le départ précipité et inattendu des blancs.

Dans sa Radioscopie de la Force Publique aux FARDC, Jean-Jacques Wondo Omanyundu confirme les propos de Young Crawford, lorsqu'il note : « la nouvelle armée a souffert d'un déficit important des leaders formés, en particulier dans le corps des officiers. Cela était dû au fait que la FP avait toujours été commandée par des officiers blancs ou autres expatriés⁸ ». L'ANC a tout hérité de la FP : son organisation calquée sur celle de la Belgique, l'ancienne métropole, ses matériels et infrastructures. Les troupes de l'ANC ont été endoctrinés par leurs instructeurs blancs à considérer les populations civiles comme leurs farouches ennemis, et cela est encore très remarquable aujourd'hui dans le comportement des FARDC.

Et pour clore ce point, il convient de noter aussi que l'ANC avait entre autres comme caractéristiques le recours aux forces extérieures ou étrangères, principalement celles des Nations Unies et d'autres Etats Européens, dont la Belgique. Dépouillée brusquement de tous ses cadres de commandement, elle ne pouvait pas mettre fin aux différentes mutineries qui se sont multipliées et propagées à une très grande vitesse sur l'ensemble du territoire national. Cette présence des forces étrangères est restée très permanente jusqu'à ce jour en RDC face aux enjeux sécuritaires.

1.1.3. Les Forces Armées Zaïroises (1971-1997)

Si l'ANC avait failli à cause de la carence des cadres politiques et militaires formés, ainsi que l'incapacité des leaders politiques congolais en général et particulièrement des gouvernants de l'époque à maîtriser, contrôler, gérer et/ou mâter les soulèvements et autres

⁷ Exposé des motifs de la loi n° 04/023 du 12 novembre 2004, portant organisation générale de la défense et des Forces Armées, p.5.

⁸ WONDO OMANYUNDU JJ. (2013), op. cit., p.39.

désordres enregistrés au sein des troupes de l'ANC, de la population, et aussi les velléités sécessionnistes dans le Katanga, le Sud-Kasaï et diverses rébellions... les FAZ, quant à elles, ont été décapitées, déstructurées par celui-là même qui les avaient bâties⁹.

Arrivé au pouvoir le 24 novembre 1965, suite au coup d'Etat militaire après plus de cinq ans d'instabilité politique occasionnée par la récurrence des mutineries et des rébellions post-indépendance, Mobutu, hérite d'une armée émietée, déstructurée, sans savoir-faire intellectuel, managériale ou opérationnel, va imprimer sa marque par la restructuration non seulement de l'autorité de l'Etat, mais aussi et surtout de l'Armée, symbole de la puissance publique et de la souveraineté de ce dernier, en la rebaptisant et en redéfinissant ses missions. Dans sa pensée de grandeur, il savait que le Congo ne pouvait se permettre de jouer un quelconque rôle sur l'échiquier régional et international, s'il ne disposait pas d'une forte et puissante armée capable de garantir l'intégrité du territoire et l'unité nationale, aujourd'hui misent en mal.

Après avoir unifié dans la douleur le pays, grâce aux interventions multiples et répétées des puissances étrangères (Belgique, Etats-Unis à travers la CIA) ainsi que l'Organisation des Nations-Unies au Congo (ONUC : Résolutions 161 et 169 du Conseil de Sécurité) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui disposait des bases à Kitona et à Kamina), contraintes par les enjeux géopolitiques et stratégiques de la confrontation Est-Ouest, Mobutu, produit direct des Occidentaux¹⁰ et pion majeur dans l'exécution de la politique de containment en Afrique Centrale, se trouva alors devant l'un des grands défis : l'organisation fonctionnelle et structurelle du système de défense et de sécurité du Congo, devenu Zaïre en 1971.

Sous son leadership, plusieurs congolais seront formés dans diverses écoles et académies militaires belges, françaises.... Le pays va alors recevoir l'appui technique et matériel des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Belgique, d'Israël... Le sérieux avec lequel Mobutu a su considérer l'armée, finira par rétablir la confiance et l'espoir du peuple zaïrois ainsi que l'unification du pays, qui fera de lui le Maréchal, l'un des grands Leaders africains de cette époque¹¹, et faiseur des Rois en Afrique.

Cet élan ne sera que de courte durée. Les FAZ n'ont pas non plus échappé aux maux qui ont étranglé leur ancêtre la FP et paralysé sa mère l'ANC. Dans sa folie de grandeur, son charisme incontesté et surtout sa détermination à vouloir conserver à tout prix son pouvoir, après avoir investi suffisamment de ressources dans la restructuration des instruments de défense et de sécurité, réalisation que nous classons à son actif, honnêteté

⁹ WONDO OMANYUNDU JJ., *op. cit.*, p.79.

¹⁰ Découvert à l'âge de 19 ans lors de son intégration dans l'armée à cause de ses qualités (discipliné, propre et ordonné, intelligent, ouvert et sociable, ce qui lui a valu la mention *excellente*), Mobutu, puisque c'est de lui qu'il s'agit, bénéficiera du soutien et de l'appui des puissances occidentales à la veille de l'indépendance du Congo, à travers ses multiples voyages, notamment en Belgique et en Allemagne où était stationné le contingent belge de l'OTAN, souligne WONDO, O., 2013, p. 67.

¹¹ NDAYWEL à NZIEM, I., *Histoire du Zaïre, De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Editions Duculot, Louvain- La-Neuve, 1997, p.601.

scientifique oblige, ce dernier suite aux tentatives des coups d'Etat manqués¹², va s'investir de nouveau, non pas pour accroître les capacités de ses forces de défense et de sécurité, ni les débarrasser des tomates pourries, mais plutôt pour « *déstructurer, tribaliser, diviser, et politiser à outrance cet instrument de défense de la nation*¹³ », symbole de sa souveraineté. C'est ainsi qu'à l'arrivée des troupes de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo, les FAZ étaient déjà essouffées, affaiblies de l'intérieur et démotivées par leurs hiérarchies politique et militaire¹⁴.

En termes de caractéristiques, il sied de noter que les FAZ ont eu deux visages. La première a été celle d'une armée restaurée, bien formée et surentraînée, mieux équipée et forte lors des différentes campagnes internes et externes, bénéficiant d'un vrai soutien politique de la nation, et du Chef de l'Etat dans ses débuts. Cette attention soutenue du pouvoir s'est traduite dans les faits par l'importance des ressources mises à la disposition de l'armée, et les moyens considérables investis dans le cadre de la formation, au pays comme en occident des cadres militaires et des éléments des unités spécialisées. C'est fut la période de la renaissance des forces armées et du rayonnement nationale et régionale de la République du Zaïre. Ces performances enregistrées par les FAZ, ne pouvaient pas être possibles, sans l'appui des occidentaux, principalement des Etats Unis d'Amérique, de la Belgique, de la France et d'autres Etats partenaires occidentaux et africains.

La deuxième image que renvoyaient les FAZ, est celle, comme on venait de l'évoquer ci-haut, d'une armée déstabilisée et déstructurée volontairement par sa hiérarchie politique et militaire, tribalisée et instrumentalisée politiquement, à la solde d'une poignée des dirigeants politiques félon et militaires véreux, plus soucieux de leurs intérêts privés que l'intérêt national. Une armée marquée et dominée par l'affairisme, la corruption et l'impunité de ses chefs hiérarchiques, et la débrouillardise et les désertions massives et régulières de ses soldats de rang. Bref, une armée des militants au service de la dictature, démotivée et mal rémunérée, très affaiblie de l'intérieur et mal commandée.

A titre d'exemple, parlant des Généraux Singa Boyenge Mosambay (Chef d'état-major de la Gendarmerie Nationale), Babia Zanghi Malobia (Chef d'état-major Général Adjoint des FAZ), et Norbert Likulia Bolongo (Auditeur Général des FAZ), le Colonel Raymond Omba Pene Djunga souligne dans son ouvrage intitulé : « Coup d'Etat Monté et Manqué : une voie de sanctification », que ces derniers : « étaient des hommes liges du Président Mobutu, c'est-à-dire, revêtus d'une mission qui les liaient d'une obligation plus étroite que les autres envers ce dernier dans son entreprise de destruction de l'armée. Ils étaient chargés de concrétiser le procès en gestation au prix de la corruption, de l'intrigue et de la ruse.

Le Général Likulia devrait se charger des aspects techniques du dossier. Ce coup d'état monté et manqué, note l'auteur, fut une conspiration, une véritable association des

¹² ILUNGA SHAMANGA (Général), *La chute de Mobutu et l'effondrement de son armée*, Afrique du Sud, Ed. Stop Shop, 1998, p.29.

¹³ ILUNGA SHAMANGA (Général), *op.cit.* pp. 16, 19,24.

¹⁴ YAMBUYA LOTIKA KIBESI Pierre, *L'autopsie d'une armée sans coeur ni âme. Mobutu : je suis témoin oculaire de vos crimes*, 1996, p.142. Lire aussi NZEREKA Mughendi N., *op.cit.* p.229.

malfaiteurs de certains officiers de l'Equateur et du Haut-Zaïre contre le reste de l'armée¹⁵». Les conséquences de cette mauvaise gouvernance de l'Etat et de ses services de sécurité seront néfastes pour le régime et la nation, et affecteront par la suite, les FAC et les FARDC lors de la prise du pouvoir par Laurent Désiré Kabila, puis par Joseph Kabila.

1.1.4. Les Forces Armées Congolaises (1996-2003)

A la prise du pouvoir par l'AFDL, dirigée par Laurent Désiré Kabila, l'armée va changer de nouveau de nom, pour devenir « Forces Armées Congolaises » (FAC). Celle-ci, sera composée majoritairement des jeunes soldats recrutés à tour de bras par l'AFDL, sans formation ni expérience, sous-équipés et mineurs pour la plupart, nommés « Kadogos » c'est-à-dire : « petit » en langue « swahili ». L'on observe aussi dans les rangs des FAC, des Tigres venus d'Angola. Après quelques mois de rééducation idéologique, le reste des FAZ seront par la suite intégrés dans la nouvelle armée¹⁶. Cette période va marquer un tournant majeur dans l'histoire politique et militaire de la RDC, et une modification réelle des rapports de forces en Afrique des Grands Lacs, et matérialise la reconstitution post-guerre froide.

Le premier tournant fut la fin de la dictature de Mobutu et la déchéance de son armée. Le deuxième tournant, a été le début d'une ère marquée par les influences et les ingérences politiques et militaires des certains pays limitrophes de l'Est, principalement le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. Le soutien militaire du Rwanda aux forces de l'Alliance a conduit à l'incorporation des soldats d'origine rwandaise dans les rangs des FAC, dont certains occuperont les plus hautes fonctions de responsabilité au sein des FAC. A titre d'exemple, Masasu Nindanga (1996-1997) et James Kabarebe (1997-1998) se verront confiés le grade de général et les fonctions de Chef d'état-major des FAC¹⁷.

La présence des soldats rwandais au sein de l'armée et les discordances entre les anciens alliés, seront à la base des plusieurs crises, et conduiront le pays dans une guerre sans précédente, dont les conséquences affectent encore aujourd'hui la nation. La décision de Laurent Désiré Kabila de rapatrier au Rwanda les soldats rwandais, plongera le pays le 02 août 1998 dans une rébellion conduite par les anciens compagnons d'armes de l'AFDL : le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) soutenu par le Rwanda et de l'autre côté, le Mouvement de Libération du Congo (MLC), appuyé par l'Ouganda.

Malgré l'appui des Etats membres de la SADC (Zimbabwe, Namibie, Angola), y compris l'intervention de l'Armée tchadienne, Laurent Désiré Kabila, épris de patriotisme, n'aura pas eu le temps nécessaire pour mettre en place une armée capable de défendre l'intégrité du pays. Il ne sera pas non plus en mesure de résoudre la crise et sera froidement assassiné le 16 janvier 2001, laissant derrière lui une armée hétéroclite, mal équipée, inexpérimentée et inféodée par le Rwanda et l'Ouganda. La conduite et le commandement des FAC seront marqués par l'improvisation et l'immaturation, les purges des

¹⁵ WONDO OMANYUNDU JJ. (2013), op.cit., p.103.

¹⁶ LUDO M., Kabila et la révolution congolaise (Panafricanisme ou néocolonialisme ?), Anvers, Editions EPO, 2002, pp.

¹⁷ Etat-major des FARDC, juin 2017.

officiers Ex-FAZ et leur mise à la retraite précipitée, et pire encore, l'octroi des grades et hautes fonctions dans l'armée aux personnes ne disposant ni d'une expérience militaire avérée, ni d'une formation adéquate pour diriger et commander les troupes.

Durant cette période d'agression, les FAC sont restées sans stratégie de défense et de sécurité, et ont fait preuve de peu d'habileté et de maîtrise de la doctrine militaire. Un manque de professionnalisme s'est aussi observé dans la planification opérationnelle et organisationnelle, et dans la conduite des opérations face aux menaces internes et externes¹⁸. Le tâtonnement dans le choix des partenaires extérieurs par le régime de Laurent Désiré Kabila et ses « maladroites » vis-à-vis des puissances occidentales, ont démontré les limites et l'incapacité de son régime à mettre sur pieds une armée républicaine, forte et intégrée. La République Démocratique du Congo sous le règne de Laurent Désiré Kabila sera dépourvue non seulement d'une armée digne de ce nom, mais aussi d'une politique nationale de défense et de sécurité adaptée à ses besoins de défense et de sécurité, et des institutions politiques fortes et stables.

1.1.5. Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (2003 jusqu'à ce jour)

L'avènement des FARDC intervient peu après la prise du pouvoir par Joseph Kabila Kabange et s'inscrit dans la ligne droite des efforts de consolidation de la paix et de la réunification du territoire national congolais, émietté en zones d'occupation rebelle et gouvernementale depuis le déclenchement de l'agression rwandaise et ougandaise maquillée en rébellion. Il est aussi la conséquence d'après négociations et de la signature d'accords politiques entre les parties belligérantes aux différends, qui avaient eu lieu sous l'impulsion de la communauté internationale. En juillet 2002, un accord a été signé entre les gouvernements congolais et rwandais, et permit le retrait des forces rwandaises du territoire national congolais. Cet accord sera suivi d'un autre, signé par la RDC et l'Ouganda. Par la suite, le gouvernement signera dans le cadre du dialogue intercongolais l'accord global et inclusif en décembre 2002, dont l'approbation de l'Acte final interviendra en 2003¹⁹.

Depuis leur constitution, les FARDC ont montré leurs limites et beaucoup des faiblesses dans la réalisation de leurs missions constitutionnelles du fait de leur inefficacité. Leur faiblesse est aujourd'hui au centre d'une crise grave que le pays connaît depuis plus d'une décennie, et qui s'est généralisée au fil du temps sur l'ensemble du territoire national, touchant des provinces et des territoires, jadis considérées comme des havres de paix, à l'exemple des provinces de l'espace kasaïen. Quand bien même il s'observe certaines améliorations dans leur rendement, au point d'occuper la 10^{ème} et 9^{ème} place en Afrique, respectivement en 2018 et 2019, les FARDC connaissent encore des sérieux problèmes d'ordre structurel, organisationnel et opérationnel. Tracer la trajectoire historique, nous oblige aussi à aborder la problématique relative à leur morphologie et à l'état des lieux de leurs infrastructures, la logistique, l'équipement, leur niveau d'entraînement et leurs capacités opérationnelles.

¹⁸ WONDO OMANYUNDU JJ., op.cit, p. 234.

¹⁹ HOEBEKE Hans, BOSHOFF Henri et VLASSEROOT Koen, « Monsieur le Président, vous n'avez pas d'armée. La réforme du secteur de sécurité vue du Kivu », in *Cahiers Africains*, n° 76, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 121-122.

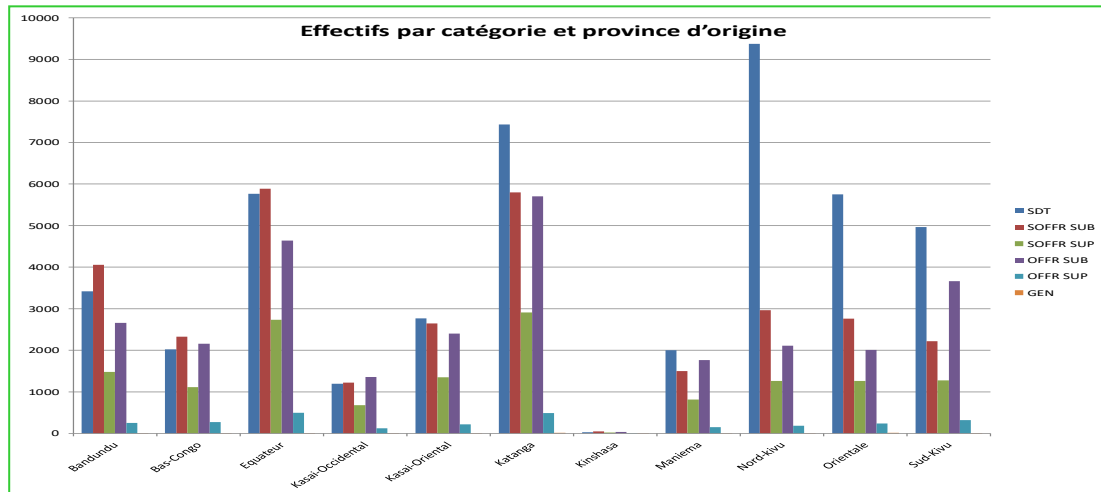
1.2. Morphologie des FARDC et profil du soldat congolais de demain.

Les FARDC dans leur format actuel sont constituées des éléments venus pour la plupart des ex-FAZ, des ex-FAC, mais aussi des troupes ayant fait partie des divers groupes armés comme les Maï-Maï, les ex-Tigres et des mouvements rebelles dont les plus importants proviennent des troupes du Mouvement de Libération du Congo (MLC), du Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma (RCD-Goma) et du RCD-KML. Avec cette composition, les FARDC présentent l'image d'une armée composite, atypique, avec une structure peu classique et anormale. Elles sont l'une des armées au monde, si pas la seule, dont la pyramide en termes d'effectifs se trouve être renversée.

En terme d'effectifs, les FARDC comptent au total 133.450 militaires dont 35.075 des officiers, parmi lesquels 71 Généraux, plus de 52.254 sous-officiers, 46.050 militaires de troupes. Autrement dit, l'effectif des officiers de l'armée congolaise représentent 65,41% et seulement 34, 51 % des soldats de rang. En plus de ce déséquilibre au niveau des grades, un autre apparait au niveau de la représentativité par province telle que consacrée par la Constitution de la République en son article 189 et les dispositions de l'article 58 de la Loi organique n° 11/012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des FARDC et l'article 7 de la Loi n° 13/005 du 15 janvier 2013, portant statut du militaire des FARDC. Au regard de ces dispositions, les effectifs à tous les niveaux, les fonctions de commandement en tout temps et en toute circonstance doivent tenir compte des critères objectifs liés à la fois à l'aptitude physique, à une instruction suffisante, ainsi qu'à une moralité éprouvée, et une représentation équitable des provinces.

Le graphique ci-dessous indique clairement que les effectifs des FARDC ne sont pas représentatifs de toutes les provinces du pays, le Nord-Kivu et le Katanga, sont les deux Provinces de la RDC qui disposent d'un grand nombre des militaires de rang et d'officiers supérieurs au sein des FARDC. Les Provinces du Kasai-Oriental, Kasai-Occidental, le Bas-Congo, restent les Provinces les plus démunies. Cette situation n'est pas du genre à apaiser les tensions entre communautés, et risque de créer des frustrations au sein des certaines communautés au point de menacer l'ordre et la tranquillité sociale et politique. C'est pratiquement la même situation dans les nominations des officiers et cadres supérieurs de l'armée et de la police, qui laissent apparaître des profonds déséquilibres.

Graphique n° 1 : Effectifs des FARDC par province d'origine



Source : Plan de réforme des FARDC dit Mwando-Etumba

Pour terminer ce point, il sied de souligner qu'il n'y a pas de critère fixe qui détermine la puissance d'une armée ou d'une police. Selon les statistiques, il y a en Europe de l'Ouest un policier pour 500 personnes. La RDC, avec plus ou moins 70.000.000 d'habitants et 107.000 policiers, à un ratio de 1 policier pour 654 habitants. Mais tout est relatif car le pays est généralement habité par une population rurale qu'urbaine et qui n'exige pas beaucoup d'opérations de maintien de l'ordre.

S'agissant de l'armée, A titre d'exemple, en se fondant sur les chiffres du Military Balance 2013 de l'International Institute for Strategic Studies (IISS), la RDC a un ratio de 1 militaire actif pour 548 habitants. Elle en compte beaucoup plus que le Nigeria (1/2127 hab.), mais un peu moins que le Tchad (1/470 hab.) ou l'Allemagne (1/415 hab.) et sensiblement moins que des pays comme le Rwanda (1/354 hab.), la Belgique (1/320 hab.), la France (1/287 hab.) ou l'Angola (1/177 hab.) or le Nigeria avec moins de soldats par habitants est une puissance militaire régionale africaine. Ce qui n'est pas le cas pour la RDC²⁰. La « puissance militaire » dépend d'une péréquation entre deux variables : « le format des forces armées d'une part et leur qualité d'autre part ». Si l'on se contente de prendre uniquement en compte le format, comme le souhaitent bon nombre des congolais, le risque est grand de bâtir des hiérarchies militaires à trompe l'œil. Lors de la guerre du Golfe de 1991 par exemple, l'Irak avait été qualifié de quatrième puissance du monde, classement que son « ordre de bataille » théorique pouvait alors justifier, mais que l'entraînement insuffisant de ses soldats, la qualité discutable de ses matériels pléthoriques et la science opérative questionnable de son état-major rendaient illusoire comme l'avait souligné Jean-Jacques Wondo.

L'Armée Populaire de Libération (APL) chinoise est actuellement forte de 2.28 millions des soldats pour un budget de plus de 128 milliards de dollars, ce qui en fait la première du monde en termes d'effectifs, alors que dans le même temps l'armée américaine

²⁰ BADIE, B. et VIDAL, D (2013)., cités par WONDO J.J., lors de nos échanges par mails sur le format des FARDC en 2013.

cumule « seulement » 1.492.200 hommes, mais affectent un budget très considérable de 661,2 milliards de dollars américains à la défense. Il ne viendrait pas pourtant à aucun expert militaire sérieux d'avancer pour le moment que la Chine dispose d'une puissance militaire plus importante que celle des Etats-Unis, première puissance militaire, aérienne et spatiale de la planète²¹.

En définitive, la puissance militaire est donc une convergence entre les systèmes d'armes et les systèmes d'hommes et qu'elle ne saurait être réduite en une simple « stratégie des moyens ». La détention et l'emploi générique de technologies et de plateformes aériennes, terrestres, maritimes, aussi évoluées soient-elles, ne peuvent plus aboutir à un résultat opératique efficace sans des personnels dotés d'initiative et d'une culture stratégique autonome. L'exemple des pétromonarchies du Golfe est éloquent et illustratif de ce point de vue : elles détiennent un matériel sophistiqué importé dont leurs armées ne maîtrisent pas réellement l'emploi, et sont forcées de faire recours aux personnels et experts étrangers pour les encadrer. Cet exemple montre que la composition brillante d'un ordre de bataille et le niveau d'un budget de défense ne reflètent pas à eux seuls l'autonomie guerrière d'un acteur étatique, ni son efficacité²².

La réforme des FARDC devra mettre l'accent sur la réduction des effectifs, et privilégier beaucoup plus le professionnalisme des forces. Avec la dernière crise financière internationale et le regain de rivalité entre puissances autour des grands enjeux internationaux, l'heure est à la réforme et à la modernisation des armées. Des trois piliers de la réforme de l'armée russe, l'un met l'accent sur la réduction des effectifs. Ainsi, on peut nettement observer une véritable et sensible baisse des effectifs au sein des forces armées russes. En 1980 cette armée comptait 4 à 5,3 millions de soldats et d'officiers. En 1994 ses effectifs sont passés à 2,1 millions, 1,3 millions en 2000, 850.000 en 2003, 1.037.000 en 2006, 1.015.000 en 2008, et depuis 2014, les effectifs de l'armée russe ont été ramenés 965.000 soldats. Pour la Russie et bien d'autres puissances, la réforme doit mettre en place une armée moins nombreuse, mais plus professionnalisée.

Si la réforme et la modernisation de l'Armée Populaire Chinoise engagées depuis 1995 repose sur la croissance de son budget militaire, qui a considérablement augmenté à partir de 2000 (15 % en 2000, 17,6 % en 2008, 7,5 % en 2010, 12,7 % en 2011), celles-ci font de la réduction des effectifs un impératif majeur pour développer les capacités organisationnelles et opérationnelles de l'APC. Ce qui en principe, devrait suffisamment inspirer les gouvernants congolais. Le plan global de la réforme des FARDC avait proposé que les effectifs de l'armée puissent être ramenés à 70.000 hommes, pendant que le plan révisé avait estimé qu'il fallait maintenir ces effectifs à 145000 hommes. De l'avis de beaucoup de spécialistes, à l'instar de Jean Jacques Wondo, Mwayila Tshiyembe et des experts présents à la Table Ronde sur la réforme du secteur de la sécurité tenue à Kinshasa en date du 25 et 26 février 2008, il ressort que les effectifs des FARDC sont à ce jour très élevés, et doivent dans le cadre de la réforme, être revus sensiblement à la baisse à plus ou moins 70.000 voire, 80.000

²¹ Military Balance 2014, voire aussi IHS, source officielle de la République Populaire de Chine.

²² <http://desc-wondo.org/lordre-mondial-unipolaire-decentre-dans-un-monde-polycentrique-jj-wondo/>

hommes, de manière à établir une adéquation entre les ressources humaines, matérielles et financières. Ce qui conduirait in fine à l'amélioration de leurs conditions de vie. Mwayila Tshiyembe l'explique en ces termes :

« La taille de l'armée républicaine doit être réduite pour établir une adéquation entre les menaces potentielles, les moyens financiers de l'Etat post-conflit et la condition militaire, qui si elle n'est pas remplie, réduirait à néant la capacité d'action des soldats, à savoir : l'accès au logement, soins médicaux, nourriture, habillement, formation, entraînement, équipement, rémunération, promotion et gestion des carrières etc. Si la République commet l'erreur de confier les armes à des miséreux pour défendre la patrie, ces armes seront retournées contre la République, car un ventre affamé n'a point d'oreilles, dit la sagesse populaire. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de penser qu'avec un effectif de 80.000 hommes au départ, suréquipés, super-entraînés et sur motivés, bien rémunérés, l'armée républicaine sera capable de faire face aux menaces potentielles ²³».

Malgré le récent contrôle, les effectifs des FARDC ne sont pas maîtrisés. Si la majorité des troupes est composée des jeunes, plus de 20.000 militaires ont déjà dépassé l'âge limite de la retraite, et la majorité d'entre eux, représente l'essentiel des spécialistes dont dispose le pays aujourd'hui. Près de 40.000 militaires dits « Macarons Roues » sont inactifs. La plupart des généraux, officiers supérieurs de l'armée congolais sont non qualifiés, et sont retournés sur le banc de l'école, afin d'obtenir les titres scolaires et académiques pouvant leur permettre d'accéder à d'autres opportunités de bourse et formations à l'étranger, exceptés les généraux ex-FAZ²⁴. Cette situation a comme conséquences, le mauvais encadrement des troupes, et l'incompétence dans la conduite des opérations militaires lors des différentes campagnes contre les groupes armés locaux et étrangers.

1.3. L'infrastructure, la logistique, l'équipement et la formation des FARDC

L'infrastructure, la logistique et l'équipement jouent un rôle prépondérant dans le rendement, l'efficacité et le professionnalisme d'une armée. Elles sont des facteurs importants et sont aujourd'hui considérées comme des critères fondamentaux à partir desquels il est possible de dire si oui ou non une armée est moderne ou archaïque. Elles sont indispensables pour l'armée, et lui permettent d'assurer ses missions traditionnelles et classiques correctement. Globalement, les infrastructures militaires congolaises sur l'ensemble du territoire national sont dans un état de délabrement très avancé. Elles n'ont bénéficié d'aucun programme de réhabilitation depuis plusieurs décennies, jusqu'à la reprise de la coopération bilatérale et multilatérale avec les partenaires internationaux, coopération ayant permis finalement la réhabilitation de certaines d'entre elles.

Les camps, les bases militaires, les structures sanitaires faisant partie du patrimoine de l'armée se trouvent dans un état pitoyable de délabrement. Jetés dans les oubliettes

²³ TSHIYEMBE Mwayila, Le portrait-robot d'une armée républicaine en RDC, www.-pps-ci, consulté le 21 mai 2012.

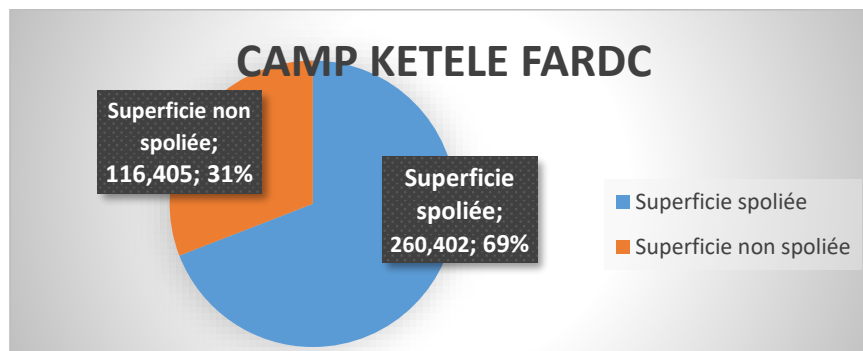
²⁴ Plan de la réforme de l'armée, version PowerPoint, mise en œuvre par le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

par les gouvernants congolais depuis plusieurs décennies, aujourd'hui le patrimoine de l'armée fait l'objet de vente, spoliation, d'occupation illégale et anarchique qui implique des personnalités politico-militaires et certains hommes d'affaires, mais aussi et surtout le ministère des affaires foncières, et l'Office Nation du Logement (ONL).

Nous pouvons à titre d'exemple évoquer à Kinshasa, la vente des champs de tir des camps Tshatshi et Dumez à des particuliers, les maisons du camps militaire Vitamine, les terrains du camps CETA à Ndjili, la vente des espaces interstitiels du camp Loano à Binza Ma Campagne qui ont débouché sur la construction par des autorités politiques, militaires et autres civils, des grandes et belles villas au beau milieu d'une concession de l'armée. La situation du camp Kabila laisse à désirer à ce jour. Son espace a été récemment occupé anarchiquement par des policiers déguerpis au camp Lufungula, dont les habitats présentent une image d'un bidonville qui rappelle les camps de concentration juifs en Allemagne. Le Camp Kokolo situé au cœur de la Ville-Province de Kinshasa, connaît aussi la même situation. Il est aujourd'hui envahi par la présence des civiles, attirés selon eux par la sécurité relative qui y règne²⁵.

Si à Kinshasa, le siège de toutes les institutions du pays, la situation est très sombre, dans le reste du pays celle-ci est très alarmante et beaucoup pire que celle décrite au niveau de la capitale. C'est notamment le cas des villes de Lubumbashi, de Kisangani et de Goma que nous avons visité dans le cadre de la collecte des données relatives à cette étude. A Kisangani, l'on assiste à des atteintes graves aux droits réels fonciers et immobiliers des FARDC, service public de l'Etat. Le Camp Sergent Ketele, domaine public affecté à l'usage de l'armée pour l'intérêt général, fait de plus en plus l'objet de spoliation progressive, lente et sûre. Sur une superficie globale de 376 807 ca, 352 205 ca de superficie sont spoliés. Soit 73,9% du foncier nu, et 69,1% de la superficie globale du camp. Pendant que l'étendue occupée anarchiquement et en dehors de toute procédure légale représente 260 402ca²⁶.

Graphique n°1 : Superficies globales spoliée et non spoliée du camp Ketele



Source : graphique tiré de la thèse de MONGANZA.

²⁵ Cette situation est le résultat des observations faites par nous lors de nos différents séjours de recherche à Kinshasa en avril 2013 mars 2017 et avril 2019 et des recoupements obtenus après lecture des ouvrages de Jean-Jacques WONDO (2013), et de LELO NZUZI, Kinshasa Planification-Aménagement, Paris, L'Harmattan, 2011, p.170.

²⁶ MONGANZA LISOMBO, La gouvernance foncière et immobilière face à la spoliation récurrente dans la domanialité. Cas de la ville de Kisangani, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Kisangani, 2016.

Comme l'indique bien ce graphique, le Camp Lieutenant Ketele est dépossédé de 69 % de sa superficie globale spoliée, au profit des particuliers. Son terrain est illégalement et anarchiquement occupé par les privés qui y ont érigé des bicoques et cabanes qui affectent et renvoient une image d'un camp abandonné, et laissé pour compte par le gouvernement congolais. Cette situation est identique pour tous les patrimoines des forces armées de la RDC sur l'ensemble du territoire national congolais. C'est le cas aussi du Camp Vangu à Lubumbashi. Difficile, voire impossible aujourd'hui de déterminer avec précision ses limites, car envahi par les privés.

1.4. Emploi et capacités opérationnelles des FARDC face aux menaces internes et externes

Les armées sont au service de la nation, elles en sont le bras armé. Leur finalité est d'être en permanence en mesure d'employer la force des armes pour défendre les intérêts du pays, contribuer à la stabilité internationale, participer au service public et, les cas échéant, s'opposer à toute menace contre la vie même de la nation²⁷. S'il est admis aujourd'hui que la défense n'est plus uniquement une affaire des armées ou des seuls spécialistes, ces derniers sont au centre de la défense. Cette tâche consiste à préserver les intérêts vitaux du pays, au premier desquels se trouve la défense de l'intégrité du territoire national, les intérêts économiques et culturels. Remplir ces missions, exige des moyens considérables. L'analyse de diverses campagnes militaires menées par les FARDC ont relevé plusieurs failles dans la réalisation de leurs missions et la faiblesse des capacités opérationnelles face aux diverses menaces armées et non armées.

2. Nécessité d'une vraie réforme du secteur de la sécurité en RDC.

Après analyse de la trajectoire des FARDC, il se dégage que ces dernières ont besoin d'une vraie réforme. Il est vrai qu'à ce jour, plusieurs actions ont été déjà posées dans le cadre non seulement de la réforme de l'armée, mais aussi de la police. Le bilan à mi-parcours du processus RSS en RDC reste à ce jour largement mitigé. Les efforts fournis par le gouvernement et les partenaires internationaux n'ont eu qu'un impact très limité. Le processus de réforme du secteur de la sécurité, engagé depuis 2002 en RDC a fait ressortir plusieurs contradictions ou pesanteurs qui l'ont finalement bloqué et l'ont considérablement affecté. Il s'est avéré, et c'est l'avis des plusieurs analystes et même des partenaires au développement, que le manque de volonté politique, l'absence d'appropriation locale et nationale du processus, le manque de cohérence et de coordination entre partenaires internationaux, l'inefficacité des approches mis en œuvre et leur caractère décontextuel, restent les raisons majeures qui ont impacté négativement le processus RSS en RDC, l'empêchant ainsi d'atteindre ses objectifs²⁸.

Toutefois, il est important de noter que la relance de ce processus tombé dans une forme de léthargie à la veille des élections du 30 décembre 2018, du fait de la crise et de la méfiance observées dans le chef des partenaires, c'est-à-dire le gouvernement et ses

²⁷ Institution des Hautes Etudes de Défense Nationale, *Comprendre la Défense*, Paris, Economique 3^{ème}, 2006, p. 208.

²⁸ LUKUSA MUBENGA Daniel, « La réforme du secteur de sécurité au Congo-Kinshasa, réalisations, apories et défis » In RESADDRSE International, *Revue trimestrielle, Syllepse/Syllepse*, N° 34, 2018, pp.56 - 87.

principaux partenaires internationaux (Union Européenne, Etats-Unis et Monusco), doit impérativement intégrer l'ensemble des acquis du point de vue juridique et des axes principaux vers lesquels les nouvelles actions doivent être orienter. Ces acquis à préserver sont principalement la base juridique de la réforme des Forces Armées de la République Démocratique du Congo et de la Police Nationale Congolaise. Les axes de cette réforme, sont à notre avis, les mieux indiqués pour guider les divers programmes dudit processus. C'est notamment le cas de :

2.1. L'Accord Global et Inclusif et l'Acte d'Engagement de Dar-es-Salam.

Politiquement et juridiquement, l'Accord Global et Inclusif signé à Pretoria le 17 décembre 2002, reste le principal cadre de référence en matière de réforme du secteur de sécurité en RDC. Cet accord adopté à Sun-city le 1^{er} avril 2003, marque non seulement la volonté et l'engagement ferme des parties signataires à réformer dans l'urgence le secteur de sécurité congolais, mais aussi le soutien des partenaires internationaux à ce processus, à l'instar des Nations Unies, de l'UE et des USA. La réforme de l'armée et de la police, ainsi que la refondation de l'Etat congolais basée sur les principes démocratiques ont été considérées comme les grandes priorités pour le Gouvernement d'Union Nationale issues des assises de Sun-city.

Concrètement, la signature de ce texte a permis la définition des conditions de mise en œuvre d'une transition politique dès 2003, sanctionnée par l'organisation des élections présidentielles et législatives en 2006. Bref, l'Accord Global et Inclusif a créé un contexte de paix relative et d'une transition politique inclusive entre 2003 et 2006, avec un régime exceptionnel, le 1+4, un exécutif à cinq têtes. Ce dernier sera suivi par la signature d'autres textes, dont l'Acte d'Engagement de Dar-es-Salam conclu entre le gouvernement de transition et les groupes armés non signataires de l'Accord Global et Inclusif²⁹.

2.2. Le Mémoire sur l'armée et la Constitution.

Ce texte signé le 6 mars 2003 entre les différentes parties prenantes au dialogue intercongolais est aussi important dans le processus RSS en RDC. Il a précisé et déterminé les responsabilités des acteurs politiques dans la gestion du secteur de la défense et de la sécurité, principalement l'armée et la police au sein du Haut Commandement, et au sein du dispositif sécuritaire mis en œuvre pendant la transition. L'objectif de ce texte était de créer un consensus dans la gestion des forces de défense et de sécurité durant la période de transition, marquée par la méfiance et les tensions entre anciens belligérants.

Ce texte sera suivi par la mise sur pieds de la Constitution de la transition, ratifiée le 2 avril 2003. Les bases de la gestion des forces Armées et de police seront définies dans cette Loi fondamentale devant régir la transition politique avant les élections de 2006. Le 18 février 2006, la Constitution du 2 avril 2003 a été modifiée, sans omettre l'organisation du secteur de la défense et de la sécurité et la définition des dispositions relatives à l'organisation

²⁹ ILUNGA NGOYI KABALE, *L'Union Européenne face à la réforme des forces armées de la République Démocratique du Congo*, Bruxelles, Ecole Royale Militaire, mai 2014, pp.1-2.

de l'armée, sa structure et ses missions³⁰. Les missions et les structures de l'armée et de la police ont été définies, posant ainsi le premier fondement dans l'organisation du secteur de sécurité congolais.

2.3. Loi organique n° 04/023 du 12 novembre 2004 portant organisation et fonctionnement de la défense et de l'armée.

Depuis 2004, le secteur de sécurité congolais en général, et particulièrement l'armée ont bénéficié de plusieurs lois votées par les deux chambres du Parlement institué dès août 2003. C'est notamment le cas de la Loi organique n°04/023 du 12 novembre 2004 portant organisation générale et fonctionnement de la Défense et des forces armées. Le vote de cette loi a ainsi permis à l'armée congolaise de se doter pour la première fois d'une Loi spéciale, qui tient compte des particularités du secteur de la défense et des spécificités propres aux forces armées. Depuis 1981, l'armée congolaise fut organisée par la Loi n°081-003 du 17 juillet 1981 portant Statut des Agents de carrière des services publics de l'Etat.

Cette Loi avait un caractère général, et ne permettait pas de différencier les catégories des agents des services publics de l'Etat. Quand bien même que l'armée soit un service public, ses missions, son fonctionnement et sa gestion, sont de loin différentes de celles d'autres services publics de l'Etat. Il était donc nécessaire et urgent qu'elle bénéficie d'une Loi propre, qui prend en compte ses caractères particuliers.

2.4. Loi organique n°11/012 portant fonctionnement des FARDC.

Le contexte poste électoral et la modification de la Constitution du 02 avril 2003 en 2006, ont imposé une réadaptation de la Loi organique n°04/023 du 12 novembre 2004 à l'esprit et aux dispositions nouvelles de la nouvelle Loi fondamentale, notamment le caractère républicain et démocratique de l'Etat et de ses services de défense et de sécurité. Cette nécessité a conduit le Parlement à adopter la Loi Organique n°11/012, qui sera promulguée le 11 août 2011. Celle-ci a apporté plusieurs innovations³¹. C'est notamment l'apolitisme de l'armée, son caractère nationale et républicain, ainsi que le mode de gestion et la conduite des opérations sur les champs de batailles.

L'une des grandes innovations apportées par cette Loi, a été la réorganisation géographique de la défense. La RDC a été divisée en trois zones de défense, mettant ainsi fin à la subdivision du territoire national calquée sur les limites géographiques des différentes provinces du pays. A travers cette innovation, cette Loi a permis à l'Etat congolais de répondre à un besoin fondamental, celui de rapprocher le commandement des troupes et permettre la réaction rapide aux situations d'urgence sans attendre toujours l'aval de Kinshasa.

2.5. Loi n° 13/005 portant statut du militaire des FARDC.

Cette loi est venue compléter l'arsenal juridique sur le processus de réforme des FARDC. Celle-ci a fixé les conditions et le déroulement de la carrière ainsi que

³⁰ Article 191 de la Constitution du 18 février 2006, portant organisation et fonctionnement des forces armées.

³¹ WONDO OMANYUNDU (2014), Op.cit., pp.5-8.

les droits sociaux des militaires en RDC. Du recrutement à la retraite, en passant par la promotion, la rémunération et les conditions de vie, tous les aspects de la vie et de la carrière du militaire ont été pris en considération, y compris sa formation et son entraînement. Comme mentionné dans son préambule, l'aboutissement heureux du processus de réforme des FARDC ne pouvait être possible et garanti que si et seulement si, ce processus de réforme prenait en compte la situation des citoyens congolais qui ont choisi de prêter sous le drapeau. La Loi n°13/005 devrait en principe contribuer à relever le moral des hommes et des femmes engagés dans l'armée, et motiver ceux et celles qui se méfient de ce métier, à cause des mauvaises conditions et de la précarité dans lesquelles vivent les soldats congolais.

2.6. Décrets présidentiels N°03/042, N° 04/014 et N° 04/039.

L'un des problèmes urgents auquel il a fallu s'attaquer prioritairement au lendemain de la signature de l'accord Global et Inclusif, a été celui relatif à la gestion des éléments issus des groupes armés et mouvements rebelles. Il s'est donc posé le problème de leur intégration au sein des forces régulières et de leur démobilisation ou réinsertion. La gestion responsable de cette question a nécessité la signature d'un certain nombre de Lois devant régir ce problème. C'est dans ce cadre, et compte tenu de l'importance et de l'urgence de cette préoccupation, que trois décrets présidentiels ont été signés.

Ainsi, le Décret présidentiel n°03/042 du 18 décembre 2003 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (CONADER) a été signé par le Chef de l'Etat. La CONADER s'est occupée dès 2004, de l'exécution du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (PNDDR). Ce Décret présidentiel sera suivi par un autre, le Décret présidentiel n°04/014 du 28 janvier 2004, créant la Structure Militaire d'Intégration. Cette structure a reçu mandat du Gouvernement, de procéder à l'identification, la sélection et le brassage ainsi que le recyclage des forces éligibles dans le cadre de la mise sur pieds de la nouvelle armée nationale.

Ce Décret sera à son tour complété par le Décret présidentiel n°04/039, portant nomination de ses membres. Ces programmes ont bénéficié d'un appui considérable de la part des partenaires internationaux. L'UE, la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC), la Belgique, le Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT), ainsi que l'Afrique du Sud et l'Angola ont apporté une aide à l'ensemble du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion³².

2.7. Les Plans de réforme des Forces Armées de la RDC.

Le processus de réforme des FARDC a aussi bénéficié d'un certain nombre des plans de réforme. Après la création d'un cadre juridique relatif au processus RSS en RDC, il a fallu par la suite, déterminer les échéances en rapport avec les actions à mener dans le cadre

³² Lire à ce sujet : Pamphile Sebahara, « La réforme du secteur de la sécurité en RD Congo », GRIP N° Berghezan, G., (2014), « Forces armées de la RDC : Le chaos institutionnalisé ? », in GRIP, n°1, janvier..., Yvan Conor, « Mettre fin à la guerre, construire la paix. La contribution du Programme National de DDR en RDC à la paix dans la région des Grands Lacs africains », in Programme transitionnel de démobilisation et de réintégration, mai 2012.

du dit processus. Les résolutions de la Table ronde sur la réforme du secteur de la sécurité tenue à Kinshasa en date du 25 et 26 février 2008, ont validé la mise sur pieds du plan Directeur Global de la réforme du secteur de sécurité congolais, mettant l'accent sur la réforme de l'armée, celle de la police et de la justice. En second lieu, il sied de retenir le plan révisé par le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens combattants, appelé « plan Didier Etumba-Mwando Simba ».

Le plan Directeur global a permis de manière générale, à définir les grandes échéances de la réforme du secteur de sécurité congolais, étalées sur une période de 12 ans, soit de 2008 à 2020. Ce plan devrait permettre à la RDC de se constituer un premier noyau de son armée. A travers ce plan, les priorités en termes d'objectifs ont tourné autour de la recherche des partenariats actifs et multiformes dans le respect mutuel, la réduction sensible des effectifs des forces armées de 167.140 hommes à plus ou moins 70.000 hommes répartis dans trois grandes unités (l'Unité de couverture, l'unité de réaction rapide et l'unité principale de Défense), et enfin, la restructuration des FARDC. Quatre piliers ont été retenus : la dissuasion par le professionnalisme, la production pour l'autosuffisance alimentaire, la reconstruction des infrastructures militaires et civiles et enfin, l'excellence pour la promotion de la discipline et des droits fondamentaux de l'Homme.

Jugé plus général, un autre plan a été proposé en lieu et place de ce dernier. L'état-major général des FARDC et le Ministère de la Défense ont mis sur pieds un ambitieux plan de réforme des FARDC, plus détaillé que le précédent. Ce plan révisé a défini deux catégories d'objectifs assignés au processus de réforme de l'armée. Il s'agit des objectifs globaux et des objectifs spécifiques. Quatre objectifs globaux ont été retenus : permettre aux FARDC de réaliser leurs missions constitutionnelles au regard de l'article 187 de la Constitution, assurer l'instruction et la formation aux éléments des FARDC, garantir leur bien-être, ainsi que celui de leurs dépendants, et enfin, garantir l'acquisition des équipements et matériels en comptant avant tout sur les ressources propres.

Par ailleurs, les objectifs spécifiques se sont résumés en termes de restructuration des Forces Armées de la RDC, de création ou de renforcement de leur capacité selon qu'il s'agisse du plan global ou du plan révisé de la réforme, l'équipement, ainsi que la construction des infrastructures, la modernisation de la gestion des ressources humaines, et le renforcement de la collaboration entre les FARDC et les autres structures du système de défense et de sécurité du pays. Ces objectifs une fois atteints, devraient permettre à la RDC de développer ses capacités militaires dans les trois dimensions de son institution militaire, à savoir : les forces terrestres, aériennes ainsi que navales, de manière à la rendre apte à faire face aux menaces de nature militaire étatique et non étatique, internes ou externes³³.

En termes d'échéances, le plan révisé de la réforme des FARDC s'est étalé sur trois phases, comprise entre 2009 et 2025. Ce plan devrait permettre à la RDC de constituer des unités de réaction rapide, de réorganiser les brigades actuelles, et les unités Principales de Défense. Il a été plus préféré le concept « Unité » en lieu et place de celui de « Force », afin

³³ Lire à ce sujet le Plan de la Réforme des FARDC ...

d'éviter la confusion entre les trois forces traditionnelles que sont la Force Terrestre, la Force Aérienne, et la Force Navale. Comparativement au plan Directeur Global de la réforme du secteur de sécurité en RDC, le plan révisé de la réforme des FARDC a semblé être moins réaliste globalement au regard des défis à relever, mais aussi du degré de désintégration des FARDC, nécessitant une réforme en profondeur.

C'est notamment l'amélioration des conditions de vie des militaires et la réaffectation de l'excédent des effectifs à des tâches non directement opérationnelles, le maintien des effectifs des FARDC à 145.000 hommes actifs à repartir sur l'ensemble du territoire national, le financement basé sur les ressources propres avant tout, la mise en place d'une structure de suivi de la réforme des Forces Armées, la réduction du nombre des Régions Militaire en trois grandes zones de défense. La définition de ces objectifs a été motivée par le souci des autorités politiques et militaires de créer une armée professionnelle, moderne et crédible sur le plan national, régional et international. L'ensemble du processus devrait reposer sur un seul pilier, le renforcement de capacité de défense du territoire.

3. Grands axes de la réforme des FARDC.

Deux grands axes résument le processus de réforme des FARDC. Le premier met l'accent sur le système global de défense et le système des forces. Le deuxième axe est quant à lui basé sur le système d'hommes, d'administration et de contrôle. Le diagnostic posé par les experts du Ministère de la Défense et ceux de l'état-major général des FARDC, a permis d'identifier les maux qui rongent le système de défense et de sécurité congolais, principalement l'armée.

1. Réformer le système global de défense et celui des forces armées.

A travers cet axe, le processus de réforme des FARDC devrait analyser l'ensemble des facteurs relatifs à l'organisation du système global de défense congolais : missions, menaces, et moyens financiers. La RDC doit développer des capacités militaires dans les trois dimensions de son armée (Terre, Air et Mer). Le pays doit aussi développer en outre des aptitudes de réaction dans une large éventualité allant de l'aide humanitaire, de la construction de la Nation, du maintien de la paix, à une guerre à grande échelle et former le personnel.

De cet axe, s'est dégagée une stratégie militaire basée sur une défense graduelle à trois niveaux partant des lignes frontalières. D'une part des unités territoriales chargées d'observation, de surveillance et de couverture. Ces unités devraient être capable d'engager tout ennemi dans ses limites avant et latéralement avant tout renforts éventuels. Le deuxième axe devrait conduire à la mise sur pieds des unités de réaction rapide, capables de renforcer un secteur engagé. Ces dernières devraient être des unités aérotransportables dotées d'une puissance de feu considérable, des troupes bien entraînées, motivées et obéissantes aux règles de projection des forces. Et enfin, la création des unités de défense principale, dotées des moyens lourds et capables de réagir rapidement aux situations des menaces diverses.

2. Réformer le système d'hommes et ceux de l'administration et de contrôle.

Ce deuxième axe s'est focalisé et doit dans la perspective de la poursuite de la réforme du secteur de sécurité, sur l'homme, son administration et son contrôle. L'une des mérites du plan révisé de la réforme des FARDC a été la place de choix accordée à l'homme. Ce dernier dans toute organisation doit être mis au centre de toute stratégie. Pour qu'il donne le meilleur de lui-même, il doit bénéficier des bonnes conditions de vie et de travail. Il doit être géré par des textes légaux et réglementaires. Au-delà des conditions de travail, sa formation, son équipement et son entraînement régulier doivent être garanties de manière à avoir une armée professionnelle.

Le professionnalisme d'une armée implique, comme le souligne bien le plan révisé de la réforme des FARDC, la discipline des militaires, le budget conséquent et une bonne logistique. Cela ne peut être possible que lorsque la gestion des ressources humaines, matérielles et financières respecte les règles de l'art, d'une gestion efficace et orthodoxe, fondée sur le principe de redevabilité. Ces deux axes de la réforme des FARDC résument les vrais problèmes qui affectent le secteur de défense de la RDC. Leur mise en œuvre doit réellement permettre de constituer une armée capable de relever les défis auxquels le pays est confronté depuis plus de deux décennies. Malheureusement, cela n'a pas été possible et le système global de défense et de sécurité, au-delà des efforts du gouvernement et des appuis divers partenaires internationaux, a continué à sombrer et à subir des revers dans la réalisation de ses missions : la défense du territoire national et la sécurité des citoyens congolais dans l'ensemble.

Conclusion

La réforme des Forces Armées de la République Démocratique reste un impératif majeur pour le pays. Elle est une nécessité pour l'Etat congolais. La récurrence des conflits armés, la multiplication et l'activisme des groupes armés locaux et étrangers, sont selon plusieurs analystes, la conséquence de l'impuissance, de l'inefficacité, bref, de la faiblesse des forces armées congolaises. Cette radioscopie de leur trajectoire historique dans leur quête de puissance, permet de dégager certains maux ou pesanteurs qui les ont gangrenés, empêchant ainsi le pays de se doter d'une capacité défensive et offensive crédibles, pour faire face aux multiples et diverses menaces internes et externes auxquelles il fait face depuis plusieurs décennies.

Cette réforme des FARDC ne pourra réussir, qu'à quelques conditions. Il s'agit de l'engagement ferme de l'Etat congolais sur cette voie et une réelle volonté politique de la part du gouvernement congolais. La volonté politique est une donnée essentielle voire capitale dans la réussite de tout processus RSS. Elle est une condition préalable à la conduite d'un processus RSS. L'absence de volonté politique dans le chef des autorités congolaises a été l'une des causes principales de l'échec de ce processus en RDC. Quel que soit l'engagement international, et peu importe les moyens investis dans ce processus, si la RDC, par le biais de ses gouvernants n'est pas résolue à engager des véritables réformes de fond de son secteur de sécurité, rien de concret, rien de durable et de fond ne pourra être réalisé.

Par ailleurs, la République Démocratique du Congo doit mettre sur pieds une politique de défense et de sécurité idoine, qui doit intégrer ses besoins en termes de sécurité, de ressources humaines et matérielles et ouvrir le secteur de la sécurité au contrôle parlementaire et celui des organisations de la société civile. Ce contrôle démocratique, exercé par ces organes civils, permettra aux responsables politiques et militaires de rendre comptes de la gestion des forces armées et d'autres services de sécurité, au nom du principe de redevabilité. La puissance des forces armées congolaises ne se décrète pas par les responsables hiérarchiques, civils ou militaires. Elle est une option politique prise par un Etat, et doit tenir compte de la vision et des objectifs que l'Etat se fixe. Elle est une question sérieuse pour être laissée uniquement aux seuls militaires. Elle exige la mobilisation de toutes les ressources internes et externes. Il est possible que la RDC arrive à se doter d'une armée professionnelle et républicaine. Cela ne pourra être possible que si la nation congolaise le désire bien.

Bibliographie

- AUDU MATSANZA, *L'Etat au monopole éclaté. Aux origines de la violence en RD-Congo*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- CONOR Yvan, « Mettre fin à la guerre, construire la paix. La contribution du Programme National de DDR en RDC à la paix dans la région des Grands Lacs africains », in *Programme transitionnel de démobilisation et de réintégration, mai 2012*.
- HOEBEKE Hans, BOSHOFF Henri et VLASSEROOT Koen, « Monsieur le Président, vous n'avez pas d'armée. La réforme du secteur de sécurité vue du Kivu », in *Cahiers Africains*, n° 76, Paris, L'Harmattan, 2009.
- ILUNGA NGOYI KABALE, *L'Union Européenne face à la réforme des forces armées de la République Démocratique du Congo*, Bruxelles, Ecole Royale Militaire, mai 2014.
- ILUNGA Shamanga (Général), *La chute de Mobutu et l'effondrement de son armée, Afrique du Sud*, Ed. Stop Shop, 1998.
- Institution des Hautes Etudes de Défense Nationale, *Comprendre la Défense*, Paris, Economique 3^{ème}, 2006.
- JANSSENS, E., *Histoire de la Force Publique*, Bruxelles, Editions Pierre Méyère, 1972.
- LELO NZUZI, *Kinshasa Planification-Aménagement*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- LUDO M., *Kabila et la révolution congolaise (Panafricanisme ou néocolonialisme ?)*, Anvers, Editions EPO, 2002.
- LUKUSA MUBENGA Daniel, « La réforme du secteur de sécurité au Congo-Kinshasa, réalisations, apories et défis » In *RESADDRSE International, Revue trimestrielle, Syllepse/Syllepse*, N° 34, 2018, pp.56 -87.
- MONGANZA LISOMBO, *La gouvernance foncière et immobilière face à la spoliation récurrente dans la domanialité. Cas de la ville de Kisangani*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Kisangani, 2016.
- NDAYWEL à NZIEM, I., *Histoire du Zaïre, De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Editions Duculot, Louvain- La-Neuve, 1997.
- NDIAYE Babacar J., « L'Armée, servir l'Etat ou le chef de l'Etat », in *le Magazine de l'Afrique*, n°27, juillet-Août 2012.

- NZEREKA MUGHENDI N., *Les déterminants de la paix et de la guerre au Congo-Zaïre, Bruxelles, 2010.*
- SEBAHARA Pamphile, « *La réforme du secteur de la sécurité en RD Congo* », GRIP N° Berghezan, G., (2014), « *Forces armées de la RDC : Le chaos institutionnalisé ?* », in GRIP, n°1, janvier....
- TSHIYEMBE MWAYILA, *Le portrait-robot d'une armée républicaine en RDC*, www.-pps-ci, consulté le 21 mai 2012.
- WONDO OMANYUNDU J.J., *Les FARDC, une armée irréformable ? Bilan, autopsie de la défaite du M23, prospective, Aalst-Belgique, Editions DESC-Wondo, Décembre 2014.*
- WONDO OMANYUNDU Jean-Jacques, *Les Armées au Congo-Kinshasa. Radioscopie de la Force Publique aux FARDC, Saint Légier (Suisse), Edition Monde Nouveau/Afrique Nouvelle, Avril 2013.*
- YAMBUYA Lotika Kibesi Pierre, *L'autopsie d'une armée sans cœur ni âme. Mobutu : je suis témoin oculaire de vos crimes, 1996.*
- Constitution du 18 février 2006, portant organisation et fonctionnement des forces armées.*
- Plan de la réforme de l'armée, version PowerPoint, mise en œuvre par le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.*
- Loi n° 04/023 du 12 novembre 2004, portant organisation générale de la défense et des Forces Armées, 2004.*
- Military Balance 2014, voire aussi IHS, source officielle de la République Populaire de Chine.*
<http://desc-wondo.org/lordre-mondial-unipolaire-decentre-dans-un-monde-polycentrique-jj-wondo/>